

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, mercredi le 04 mai 2022 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Monsieur Bruno Therrien, Robert Paquette, Michael Dupuis-Souigny et Cathy Gauthier, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Céleste.

Était absente la conseillère Viky Goyette.

Était également présente, madame Huguette Audet, directrice générale et greffière-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à dix-huit heures trente (18h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

1. Ouverture de la séance
2. Présentation du rapport du vérificateur pour l'année se terminant le 31 décembre 2021.
3. Clôture de l'assemblée.

**2022-05-49**

**2. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS**

Il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé de monsieur Robert Paquette et unanimement résolu d'adopter le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2021.

**2022-05-50**

**13. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé par monsieur Robert Paquette de lever la séance à dix-neuf heures quinze (19h00).

---

Daniel Céleste,  
Maire

---

Huguette Audet  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

**Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, mercredi le 04 mai 2022 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Bruno Therrien, Robert Paquette, Michael Dupuis-Souligny et Cathy Gauthier, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Céleste.

Était absent la conseillère madame Viky Goyette.

Était également présente, madame Huguette Audet, directrice générale et greffière-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

**2022-05-51**

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé de monsieur Michael Dupuy-Souligny et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022.
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2022.
5. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois d'avril 2022.
6. Approbation des dépenses des lots intra du mois d'avril 2022.
7. Correspondance.
8. Rapport des élus.
9. Période de questions.
10. Diverses résolutions :
  - 10.1. Cueillette des encombrants.
  - 10.2. Attestation des frais encourus dans le programme PAERRL.
  - 10.3. Renouvellement Groupe 3A.
  - 10.4. Heures d'ouverture du bureau municipal.
  - 10.5. Entretien des pelouses (début).
  - 10.6. Achat niveleuse pour chemin d'hiver.
  - 10.7. Bandes de patinoire (Dimension et démolition).
  - 10.8. Projet nouveaux horizons (disposition des tables et chaises à remplacer).
  - 10.9. Contrat déneigement : Demande d'ajustement de prix pour hausse du carburant.
  - 10.10. Dépôt rapports d'audit CMQ.
  - 10.11. Appui à la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon – Projet structure d'entraînement.
11. Sujet divers
  - 11.1. Proposition École Boréale.
  - 11.2. Demande pour augmentation du pourcentage des dépenses hivernales admissibles au PAERRL.
  - 11.3. Demande de soumission pour règlement d'urbanisme.
  - 11.4. Demande pour aide sur dossier sur les nuisances (1).
12. Clôture de l'assemblée

**2022-05-52**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022.**

Il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé de monsieur Michael Dupuy-Souligny et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de séance ordinaire du 4 avril 2022 tel que présenté.

- 2022-05-53**                    **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2022.**
- Il est proposé par Madame Cathy Gauthier, appuyé de monsieur Michael Dupuy-Souigny et unanimement résolu d’approuver le procès-verbal de séance extraordinaire du 18 avril 2022 tel que présenté.
- 2022-05-54**                    **5. APPROBATION DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU MOIS D’AVRIL 2022**
- Il est proposé par monsieur Michael Dupuy-Souigny, appuyé de monsieur Robert Paquette et unanimement résolu d’approuver les dépenses du mois d’avril 2022 pour la municipalité et ce pour un montant de 81 850.72\$, incluant les salaires au montant de 9 200.01\$, telles que présentées.
- 2022-05-55**                    **6. APPROBATION DES DÉPENSES DES LOTS INTRA DU MOIS D’AVRIL 2022**
- Il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé de monsieur Robert Paquette et unanimement résolu d’approuver les dépenses du mois d’avril 2022 pour les lots intra municipaux et ce pour un montant de 1 106.54\$, telles que présentées.
- 7. CORRESPONDANCE**
- 8. RAPPORTS DES ÉLUS**
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. RÉOLUTIONS DIVERSES :**
- 2022-05-56**                    **10.1 CUEILLETTE DES ENCOMBRANTS.**
- CONSIDÉRANT QUE** peu de citoyens on manifesté leur intérêt à ce qu’une cueillette des encombrants soit effectuée pour la saison 2022;
- CONSIDÉRANT QUE** la cueillette des encombrants occasionne des frais supplémentaire à la cueillette régulière;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé de monsieur Robert Paquette et unanimement résolu que la cueillette des encombrants n’ai pas lieu pour 2022.
- 2022-05-57**                    **10.2 ATTESTATION DES FRAIS ENCOURUS DANS LE PROGRAMME PAERRL POUR L’ANNÉE 2021**
- ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 204 862.00 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2021;
- ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi ;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Bruno Therrien et appuyé par monsieur Robert Paquette et résolu à l’unanimité d’informer le ministère des Transports du Québec de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 conformément aux objectifs du Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local.
- 2022-05-58**                    **10.3 RENOUELEMENT GROUPE 3A**
- ATTENDU QUE** l’entente avec Groupe 3A pour la gestion des lots intra municipaux est renouvelable annuellement;

**ATTENDU QUE** Groupe 3A proposent le contrat avec modification des taux de remise, soit 60% pour le contracteur et 40% pour la municipalité et que le conseil ni voit aucun inconvénient;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par madame Stéphanie Pelletier et résolu à l'unanimité de renouveler l'Entente de gestion clé en main, avec Groupe 3 A pour l'année 2022-2023 tel que présentée et d'autoriser monsieur Daniel Céleste à signer les documents nécessaires à l'entente pour et au nom de la municipalité.

**2022-05-59**

#### **10.4 HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Michael Dupuy-Souligny et résolu à l'unanimité que les heures d'ouverture au public du bureau municipal soit modifiées :

- Du lundi au mercredi de 9h00 à 16h00.

**2022-05-60**

#### **10.5 ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QU'** une offre d'emploi sera envoyée pour l'entretien des terrains de la municipalité pour la saison estivale 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre s'adresse aux étudiants et que les cours de terminent fin juin;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nadia Morasse est disponible pour débiter la saison en attendant d'éventuelles candidatures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé de monsieur Bruno Therrien et unanimement résolu que madame Morasse débute l'entretien des terrains de la municipalité.

**2022-05-61**

#### **10.6 ACHAT D'UNE NIVELEUSE POUR CHEMIN D'HIVER**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Clermont se doit d'effectuer l'entretien hivernal de son réseau routier et ce adéquatement;

**ATTENDU QUE** la hausse constante des montants soumissionnés reçus dépassent les budgets;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Michael Dupuy-Souligny, appuyé par monsieur Robert Paquette et résolu à l'unanimité que des démarches soient entreprises afin de rédiger un appel d'offre pour l'acquisition d'une niveleuse selon les besoins spécifiques de la municipalité.

**2022-05-62**

#### **10.7 BANDES DE PATINOIRE (DIMENSION ET DÉMOLITION)**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Clermont a obtenu une subvention du PSISRPE pour le remplacement des bandes de la patinoire extérieure;

**ATTENDU QUE** les travaux doivent être exécutés durant la saison estivale 2022;

**ATTENDU QUE** des frais supplémentaires pour la démolition sont à prévoir;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Michael Dupuy-Souligny, appuyé par madame Cathy Gauthier et résolu à l'unanimité que les dépenses supplémentaires occasionnées par la démolition des bandes de la patinoire soient imputées au surplus accumulé de la municipalité.

**2022-05-63**

#### **10.8 PROJET NOUVEAUX HORIZONS (DISPOSITION DU MOBILIER À REMPLACER)**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Clermont a obtenu une subvention du Programme Nouveaux horizons pour les aînés pour le remplacement des tables et des chaises de la salle communautaire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit disposer du mobilier à remplacer;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé par monsieur Bruno Therrien et résolu à l'unanimité que les tables et les chaises soient offerts aux citoyens de la municipalité au coût de 2\$ par table et 2\$ par chaises, la limite étant de 1 table et 4 chaises par adresse civique.

2022-05-64

#### **10.9 CONTRAT DÉNEIGEMENT – DEMANDE D'AJUSTEMENT DE PRIX POUR LA HAUSSE DU CARBURANT**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Clermont a reçu une demande du contracteur en déneigement pour un ajustement dû à la hausse du prix du carburant;

**ATTENDU QUE** le contrat signé entre la municipalité et le contracteur stipule à l'article 18 :

##### **CONTRAT À FORFAIT**

*«Il est entendu que le prix convenu au contrat englobe tous les travaux et toutes les dépenses. C'est un prix à forfait, donc à perte ou à gain. Ainsi, pour tout le travail spécifié au présent contrat, L'ENTREPRENEUR n'aura droit de recevoir que le montant convenu incluant la hausse ou la baisse du coût du carburant.»*

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé par monsieur Michael Dupuy-Souigny et résolu à l'unanimité que la demande du contracteur en déneigement pour un ajustement à la hausse soit rejetée.

2022-05-65

#### **10.10 DÉPÔT RAPPORTS D'AUDIT CMQ**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Clermont a reçu de la Commission Municipale du Québec 3 rapports de la Vice-présidente à la vérification;

**ATTENDU QUE** les rapports concernant :

- L'adoption du budget (novembre 2021)
- L'adoption du programme triennal d'immobilisations (novembre 2021)
- La transmission des rapports financiers (mars 2022)

**ATTENDU QUE** ces rapports doivent être déposés au conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par madame Cathy Gauthier et résolu à l'unanimité que le dépôt officiel des rapports de la CMQ soit accepté.

2022-05-66

#### **10.11 APPUI À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE ROUSSILLON POUR STRUCTURE D'ENTRAÎNEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**environ 200 pompiers sont dénombrés sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les pompiers doivent obligatoirement obtenir la certification « Pompier -1 », pour exercer leur fonction;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas de centre de formation certifié « École Nationale des pompiers du Québec » (ENPQ), en Abitibi-Ouest;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'existe aucun site d'entraînement pour le métier de pompier dans la MRC d'Abitibi-Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** les pompiers doivent parcourir de 100 à 200 km pour rejoindre un site d'entraînement officiel, afin de passer un examen dans le cadre de leur formation « Pompier 1 » ou de s'entraîner en simulant des interventions en combat des incendies dans les bâtiments;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon se situe au centre du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la table des directeurs des services de sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest appuie le projet.

**CONSIDÉRANT QU'**avec le support technique de la MRC d'Abitibi-Ouest, le projet sera bénéfique pour l'ensemble des services de sécurité incendie du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par madame Cathy Gauthier, appuyé par monsieur Michael Dupuy-Souligny et unanimement résolu d'appuyer les démarches de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon, organisme mandataire et responsable de la réalisation du projet Structure d'Entraînement, un site d'entraînement officiel permettant la simulation des interventions en combat des incendies.

## **11. SUJET DIVERS :**

**2022-05-67**

### **11.1 PROPOSITION ÉCOLE BORÉALE**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Clermont a reçu une communication de la part du Centre de services scolaires du Lac-Abitibi informant le conseil municipal que l'école Boréale pavillons Dupuy-Clermont et Normétal aura désormais un nom d'équipe pour la représenter lors de divers événements;

**ATTENDU QUE**, suite à un remue-méninge et à un vote par les élèves et le personnel, le nom d'équipe sera : «Les griffons de Boréale» et que des chandails seront faits et prêtés pour les événements;

**ATTENDU QUE**, pour différencier les pavillons, la 2<sup>e</sup> couleur en importance choisie pour Clermont est le orange;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé par monsieur Michael Dupuy-Souligny et unanimement résolu que la municipalité accorde une commandite au montant de 500\$ pour que le nom de la municipalité apparaisse au dos des chandails. Ce montant sera affecté dans le surplus accumulé.

**2022-05-68**

### **11.2 DEMANDE POUR AUGMENTATION DU POURCENTAGE DES DÉPENSES HIVERNALES ADMISSIBLES AU PAERRL.**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Clermont reçoit annuellement une subvention du PAERRL, programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal;

**ATTENDU QUE** depuis 2021 les 2/3 de la subvention doivent être affecté à l'entretien des chemins d'été, ne laissant ainsi que le tier, soit 68 287\$, pour l'entretien des chemins d'hiver;

**ATTENDU QUE**, la municipalité compte plusieurs ponts en surcharge occasionnant des frais additionnels importants pour le déneigement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Michael Dupuy-Souligny et unanimement résolu qu'un courrier soit envoyé au ministère responsable de la subvention afin de demander :

Que le pourcentage admissible pour le déneigement soit révisé afin de tenir compte de la situation présente dans la municipalité du Canton de Clermont.

2022-05-69

### 11.3 DEMANDE DE SOUMISSION POUR ACTUALISER LE RÈGLEMENT D'URBANISME

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Clermont se doit d'adapter son règlement d'urbanisme en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi-Ouest

**ATTENDU QUE** la municipalité ne dispose pas des ressources nécessaires à cette mise à niveau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Cathy Gauthier, appuyé par monsieur Bruno Therrien et unanimement résolu que des soumissions soient demandées pour la réalisation de ce mandat.

2022-05-70

### 11.4 DOSSIER SUR LES NUISANCES

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Clermont possède un règlement sur les nuisances, soit le règlement #233;

**ATTENDU QUE** la municipalité ne dispose pas des ressources nécessaires afin de faire respecter ce règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé par monsieur Michael Dupuy-Souigny et unanimement résolu qu'une demande de soutien soit faite auprès de la Ville de La Sarre.

2022-05-71

### 13. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Bruno Therrien, appuyé par monsieur Michael Dupuy-Souigny de lever la séance à vingt heure dix (20h10).

---

Daniel Céleste,  
Maire

---

Huguette Audet  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

**Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

